

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique à l'Espace Prévoirie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique à l'Espace Prévoirie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. – Mme DILLET S. - M. BERTHOME F. – Mmes BRILLET L. - RAYMOND G. - PAILLER A. – MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - MOUSSEAU D. - BAUDRY K. - JOLLY F. – M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C. – VILLERET L.

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – Mme CHEVRIER B.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2021.1 - Dénomination de voies - Lotissements « Le clos du paradis » et « Le paradis »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer les voies nouvellement créées.

2021.2 - Convention particulière relative à la mise en place en souterrain des équipements de communications électroniques établis sur appuis orange

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention relative aux modalités techniques, administratives et financières de réalisation desdits travaux.

2021.3 - Convention avec le SyDEV : travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition d'extension du réseau de distribution publique d'électricité et d'approuver la convention à intervenir avec le SyDEV.

2021.4 - Convention avec le SyDEV : travaux de réalisation d'une opération d'éclairage relatifs à l'aménagement du pourtour de la mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition de réalisation de l'opération d'éclairage public et d'approuver la convention à intervenir avec le SyDEV.

2021.5 - Convention avec le SyDEV : travaux de réalisation d'une opération d'éclairage relatifs à l'enfouissement des réseaux route du Perrier

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition de réalisation de l'opération d'éclairage public et d'approuver la convention à intervenir avec le SyDEV.

2021.6 – Aménagement écologique et mise en accessibilité des abords de la mairie, de l'école publique, de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunes : mise à jour du plan de financement prévisionnel

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser le plan de financement prévisionnel du projet.

2021.7 - Action foncière dans le cadre d'un projet de requalification d'une friche : signature d'une convention avec l'Établissement Public Foncier de Vendée

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention opérationnelle de maîtrise foncière avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée aux fins de produire du foncier pour la réalisation du projet de requalification d'une friche industrielle – Ilot de Nantes, parcelle cadastrée n° 438 section AT, pour une surface totale de 21 032 m².

2021.8 - Acquisition de la parcelle cadastrée 229p de la section AO

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée sous le numéro 229p de la section AO, d'une superficie totale de 152 m², afin de permettre l'accès à la salle paroissiale pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que la création d'un accès pompier.

2021.9 - Acquisition de la parcelle cadastrée 1167 de la section D

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée sous le numéro 1167 de la section D, d'une superficie totale de 1 460 m² à titre gratuit.

2021.10 - Acquisition des parcelles cadastrées 67, 68 de la section BC en échange de la parcelle 71p de la section AS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées sous les numéros 67 et 68 de la section BC, d'une superficie totale de 3 697 m², en échange de la parcelle cadastrée 71p de la section AS, d'une superficie de 800 m².

2021.11 - Transfert et classement dans le domaine public communal des équipements communs du lotissement « Le Clos des Guignardières »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confirmer le transfert des équipements communs du lotissement « Le Clos des Guignardières » au profit de la commune de Soullans ainsi que la parcelle cadastrée AO n° 388, d'une contenance de 1 102 m² et d'incorporer dans le domaine public 112 ml de longueur de voirie.

2021.12 - Exploitation d'un nouveau site d'extraction de sable situé à "La Poillère" sur le territoire de la commune de Challans : avis de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un nouveau site d'extraction de sable situé à « La Poillère » sur le territoire de la commune de Challans.

2021.13 - Création d'un conseil des sages

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la création d'un conseil des sages ouvert à tout citoyen de Soullans âgé de 65 ans et plus.

2021.14 - Avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prolonger l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique.

2021.15 – Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 : ajustement des crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite de 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2021.16 - Débat d'orientation budgétaire 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport.

2021.17 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 23h35.

Fait à Soullans, le 4 mars 2021

Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

